

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.100511	
État membre	France	
Numéro de référence de l'État membre		
Région	France	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Centre national du cinéma et de l'image animée 291 Bd Raspail, 75675 Paris Cedex 14	
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Fonds d'indemnisation pour l'interruption des tournages d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles liés à l'épidémie de Covid-19	
Base juridique	Règlement général des aides financières du CNC, articles 911-3 et suivants Délibération no 2021/CA/28 du 30 septembre 2021 modifiant le règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l'image animée	
Type de la mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante		
Durée	01.09.2021 - 31.12.2021	
Secteurs économiques	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale	
Type de bénéficiaire	petites et moyennes entreprises, grandes entreprises uniquement	
Budget	Budget annuel: 50 000 000 EUR	
Pour les garanties		
Forme de l'aide	Subvention/Bonification d'intérêts	
Référence à la décision de la Commission		
Si cofinancement par des fonds communautaires		
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régimes d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles (art. 54)	100	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide  
<https://www.cnc.fr/professionnels/reglementation/code-du-cinema-et-de-limage-animee-et-rga>